

SALON DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION LAUSANNE

Chers visiteurs,

Le Conseil fédéral a stipulé le 23 juin 2020 que les salons n'étaient pas considérés comme des (grandes) manifestations. Les salons sont régis par les mêmes dispositions que le commerce de détail. Ils ne sont donc pas soumis à une limitation fixe du nombre de personnes présentes.

Nous nous sommes alignés sur les dispositions en vigueur dans le commerce de détail pour élaborer notre concept de protection et d'hygiène.

La sécurité et la santé de toutes les personnes impliquées – visiteurs, exposants, partenaires et employés – est très importante pour nous. Dans ce concept de protection, nous vous informons des mesures qui s'appliquent pour votre visite du Salon.

Nous vous remercions dès maintenant de votre collaboration et serons heureux de vous accueillir au Salon des Métiers et de la Formation Lausanne.

Cordialement,
votre équipe du Salon

Comment assurer ensemble la sécurité du Salon des Métiers et de la Formation Lausanne



Obligation du port du masque exigé pour adultes et enfants:

- Masques de protection pour les collaborateurs
- Masques de protection pour les visiteurs
- Des points de collecte de déchets seront présents en suffisance dans les halles pour le cas où des masques de protection devraient être remplacés ou jetés



Hygiène et nettoyage: Se laver ou se désinfecter souvent les mains compte parmi les mesures de prévention les plus efficaces contre la propagation de maladies infectieuses comme le COVID-19.

- Dispositifs de lavage des mains en suffisance
- Stations de désinfection des mains aux entrées et aux sorties ainsi que dans les toilettes, les espaces de restauration et les espaces communs
- Intervalles de nettoyage courts dans toutes les zones de rencontre
- Les surfaces fréquemment utilisées sont désinfectées régulièrement (toilettes, poubelles, rampes des escalators, poignées de porte, ascenseurs, comptoirs et vestiaires, p. ex.)
- Le personnel manipulant des déchets et du linge sale porte des gants jetables
- Les vêtements de travail sont nettoyés régulièrement
- Ventilation des halles exclusivement à l'aide d'air frais



Éviter les contacts physiques:

- Pas de contact manuel de type poignée de main
- Partout où cela est autorisé et possible, entrée et sortie accessibles à tous



Inscription pour les visiteurs: entrée pour les visiteurs uniquement via une inscription en ligne sous metiersformation.ch/visiteurs

- Nombre maximal de personnes en fonction de la surface: 3 m² par personne



Informations visiteurs: L'organisateur assure que les mesures de protection sont suivies par toutes les personnes présentes.

- Panneaux et annonces régulières par haut-parleur relatifs aux règles de conduite
- Personnel de sécurité supplémentaire sur place



Enregistrement et traçage des contacts: L'enregistrement de tous les visiteurs au Salon des Métiers et de la Formation Lausanne est garanti.

- L'enregistrement en ligne respecte toutes les prescriptions légales du traçage des contacts
- Le traçage de tous les visiteurs est garanti
- Les données collectées sont transmises au besoin aux autorités cantonales



Catering:

- Les offres de restauration correspondent aux prescriptions de l'OFSP et de Gastro-Suisse.

Bases légales

Les lignes directrices fixées ici se réfèrent au concept de protection de MCH et tiennent compte des prescriptions actuellement en vigueur de l'OFSP. Les bases légales sont constituées par l'ordonnance 3 COVID-19 sur la «situation exceptionnelle» (SR818.101.24/26) du 19.6.2020 et par l'ordonnance instituant des mesures supplémentaires des cantons de Bâle-Ville, de Vaud et de Zurich pour lutter contre la propagation du COVID-19.

MCH entretient des échanges réguliers avec les autorités cantonales et adapte son concept de sécurité aux spécificités des événements et aux dispositions administratives.